



FEDERATION DES FINANCES

Compte rendu du CTPM du 7 juillet 2009

Un CTPM s'est tenu ce 7 juillet à Bercy sous la présidence du Secrétaire Général des 2 Ministères.

Outre l'adoption des procès verbaux des deux derniers CTPM, les points suivants étaient à l'ordre du jour.

I – Projet de décret relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

II – Projets de décrets fixant les modalités exceptionnelles de recrutement en catégories A et B à la Douane.

III – Projet d'arrêté relatif à l'organisation de l'Opérateur National de Paye (ONP).

IV – 2 Projets de décrets : un modifiant et fixant les conditions d'intégration et de titularisation dans des corps de Bercy (Douane – INSEE) de certains agents de Mayotte et l'autre portant création du corps des agents des Douanes avec l'échelonnement indiciaire applicable.

V – Questions diverses.

*** ♦ ♦ ***

Avant d'entamer l'ordre du jour, FO Finances a fait lecture d'une brève déclaration liminaire (*lire sur site, 7 juillet*).

I – DIRECCTE.

FO Finances a rappelé son opposition constante au principe même de la création de ces directions qui se traduit par une remise en cause de la dimension nationale des politiques publiques, entraîne le déclin des missions de contrôle de l'Etat avec une destruction du Service Public de proximité, et un objectif non dissimulé de nombreuses suppressions d'emplois..

.../...

L'organisation autoritaire, sans concertation, de ces nouvelles directions régionales, relève d'un meccano administratif sous l'emprise du corps préfectoral.

Pour la CCRF, le décret proposé à l'avis du CTPM porte les germes de la destruction du service public de protection du consommateur et consacre la partition de ce service public entre des personnels intégrés dans les nouvelles Directions Départementales Interministérielles et ceux qui seront affectés dans ces DIRECCTE et cela, sous la menace des implications de la loi dite « mobilité » votée ce 7 juillet à l'Assemblée Nationale.

Dans les ex DRIRE (Industrie) le personnel se trouve « écartelé » entre 2 nouvelles directions, les DIRECCTE d'une part et les DREAL de l'autre, au sein desquelles ils n'ont encore pas distingué toutes les synergies, tout en restant attachés à leur Ministère de Tutelle (Bercy) .

Dans ces conditions, FO Finances s'est prononcée contre ce texte, tout comme les autres organisations syndicales présentes.

II – ACCES EN B ET A – DOUANE

Les 2 textes soumis à avis du CTPM fixent les modalités exceptionnelles de recrutement, pour 2010, 2011 et 2012 par examens professionnels d'accès en catégories B et A suite au relevé de conclusion, de mi-octobre 2008, qui précise les conditions d'accompagnement social des modernisations de la Douane.

Les principaux débats ont eu lieu auparavant en CTPC Douane (28 avril 2009). Nous n'avons ici repris que les réserves exprimées alors par FO-Douanes (opposition à la mobilité – faible nombre de postes proposés – conditions d'ancienneté requises pour se présenter à l'examen).

Vote FO : Abstention

III – O N P

Le service à compétence nationale « opérateur national de paye » (ONP) a été créé en mai 2007 et s'inscrit lui aussi dans le cadre de la RGPP (Cf CTPM avril 2007). L'arrêté proposé à avis du CTPM porte sur l'organisation classique et conforme aux ambitions du décret constitutionnel de ce service. Cette organisation a vocation à être maintenue jusqu'au 31 décembre 2015.

En absence d'informations sur l'avancée du projet, FO Finances a saisi l'opportunité de ce CTPM pour faire part de ses interrogations.

.../...

Ainsi, apprenons nous que ce SCN emploie, à ce jour, quelques 80 collaborateurs dont près d'1/4 sont des contractuels notamment informaticiens, FO Finances conteste le recours massif à des personnels non titulaires. Il devrait être renforcé d'ici la fin de l'année pour arriver à une centaine d'agents.

Le transfert à Caen à « horizon 2012 » ne concernerait pas les agents des fonctions techniques qui resteraient en région parisienne. L'administration est toujours en phase de « dialogue compétitif » avec les prestataires possibles du progiciel MARSH.

Reste que la mise en place de l'ONP aura un impact en amont très lourd sur les diverses fonctions « ressources humaines » de l'ensemble des ministères, ainsi que des conséquences non mesurées par Bercy sur les services « liaisons rémunérations de la DGFIP ». Un groupe de travail spécifique ONP a été annoncé pour la rentrée.

Vote FO : Abstention

IV – Mayotte – Douane

Les 2 décrets présentés modifient les conditions d'intégration et de titularisation de certains agents de Mayotte dans des corps de Bercy et porte création du corps des agents des Douanes de Mayotte et l'échelonnement indiciaire y afférent.

Il s'agit là de l'application de la loi de programme pour l'outre Mer de juillet 2003 qui pose le principe d'intégration avant le 31 décembre 2010.

L'insuffisance des conditions retenues précédemment (2005) et l'évolution du SMIG mahorais ont conduit l'Administration à faire de nouvelles propositions.

C'est donc une amélioration mais qui ne satisfait pas au principe d'égalité de traitement des fonctionnaires d'où notre abstention lors du vote.

V- Questions diverses

- 1) FO Finances a interpellé le Secrétaire Général au sujet du déménagement à Caen des services du Médiateur de Bercy. Celui-ci est bien envisagé pour 2010 et de plus amples informations seront communiquées dès que possible !
- 2) Service des pensions. (SCN Retraites de l'Etat). A la suite d'une interrogation sur l'instance compétente pour traiter des sujets relatifs à ce service, le Secrétaire Général a répondu qu'il existe un comité de coordination stratégique et une concertation interministérielle. Il a en outre indiqué qu'un groupe de travail DGFIP devrait se tenir en septembre et qu'un point d'information pourrait être fait en Groupe de Travail Ministériel.

.../...

Au-delà, le Secrétaire Général a posé la nécessité d'une réflexion sur les conséquences en terme d'instances de dialogue social, eu égard aux nombreux impacts des réformes en cours ou à venir. En effet, le périmètre directionnel « traditionnel » tant national que local est amené à se transformer en multidirectionnel et parfois même en multi ministériel Vaste chantier !

Paris, le 8 juillet 2009